



COMMUNE DE VOLESVRES CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu Séance du Vendredi 7 octobre 2022 à 20h00

L'an deux mil vingt-deux, et le sept du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du vingt-huit septembre 2022.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Sandra CHAPEY, Sandrine COMTE-LATHUILIERE, Gaëlle GORDAT, Marie-Claire THÉREAU.

Mrs Alain DEROCHÉ, Jean-Noël DUCRET, Gilles MICHEL, Julien NARBOUX. ALLOIN Guillaume, ROUX Jean-Baptiste Richard PERRIER, David PIERRE.

Absents avec excuses : Mme Marie-Laure MENTEUR (pouvoir donné à Sandra CHAPEY)

Mme Martine COUEGNAS est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un point est rajouté à l'ordre du jour :
Une décision modificative du budget pour l'ouverture de crédit pour reversement de la taxe d'aménagement.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour une délibération dans ce sens.

1. Compte-rendu de la séance du 5 août 2022

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 août 2022.

2. Frais de fonctionnement des écoles publiques primaires et maternelles

La Mairie de Paray-le-Monial sollicite le paiement de la contribution dont le montant s'élève à 20 198.89 €.

Cette somme correspond aux frais de fonctionnement des écoles maternelles de Bellevue, Pré des Crèches et Sables et écoles primaires de Bellevue et Champ Seigneur pour 29 enfants de Volesvres.
Le coût par enfant en maternelle s'élève à 757,32 € et par enfant en primaire 664,51 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le règlement.

3. Frais de fonctionnement des écoles privées primaires et maternelles

La Mairie de Paray-le-Monial sollicite le paiement de la contribution dont le montant s'élève à 16 783.53 €.

Ces frais concernent 24 enfants, dont 9 enfants scolarisés en maternelle et 15 enfants scolarisés en primaire.
Le coût pour un enfant en maternelle : 757.32 € et pour un enfant en primaire : 664,51 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le règlement.

4. Frais d'investissement des restaurants scolaires des écoles publiques maternelles et primaires 2021/2022

La Mairie de Paray le Monial sollicite le paiement d'une contribution d'un montant de 6 480 €.
Cette somme concerne 27 élèves pour un montant de 240 € par enfant.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au règlement.

La Ville de Paray-le-Monial a été interrogée à la demande de certains membres du Conseil Municipal, sur la raison de l'écart de prix entre le repas pour les enfants de Paray-le-Monial et le repas pour les enfants des autres communes.
La réponse indique que cette différence en faveur des enfants de Paray-le-Monial est supportée par les familles parodiennes au travers des impôts locaux.

5. Frais de fonctionnement d'un élève scolarisé à Charolles

La Mairie de Charolles sollicite le paiement d'une contribution d'un montant de 513 €, correspondant à un enfant scolarisé en primaire.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au règlement.

6. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Collectif

La parole est donnée à M. Jean-Noël DUCRET qui présente le rapport sur la qualité du service d'assainissement collectif.

En résumé, le bilan sur la qualité de l'eau ne montre pas d'anomalie.

On note une baisse des volumes de consommation (- 5,6%), malgré une augmentation de 4,6% des abonnés.

La longueur du réseau (2,55 km) est identique à 2020.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve le rapport.

7. Délibération prestation de service pour le matériel de protection incendie

Le conseil municipal délibère favorablement pour confier à l'entreprise SAUR l'entretien et le contrôle de la protection incendie.

8. Point sur le lotissement SAINFOIN

Monsieur le Maire informe que les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche du lotissement Sainfoin commencent le 10 octobre pour une durée de 12 semaines.

Le 1^{er} compromis de vente a été signé à l'étude de Maître ENGEL le 28 septembre dernier et d'autres rendez-vous sont pris.

La demande de prêt à court terme d'un montant de 300 000 euros a été signée auprès du Crédit Mutuel.

9. Restaurant le Volobrigais

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant est fermé depuis un an suite aux problèmes de santé de Monsieur Mikaël PROST et demande de prolonger la suspension des loyers jusqu'au 31 12 2022. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la prolongation de cette gratuité.

Les démarches pour la recherche d'un repreneur se poursuivent en lien avec le service communication de la Communauté de Communes et la CCI de Charolles.

La Communauté de Communes va intervenir le 12/10 pour des prises de photos du commerce afin d'en faire la promotion.

10. Mise en place du dossier REMOCA

La parole est donnée à Monsieur Jean-Noël DUCRET qui informe le Conseil Municipal que ce logiciel permet la saisie des débits de pression des points d'eau en lien avec le service des pompiers.

Monsieur le Maire demande l'adhésion à ce logiciel. Le Conseil Municipal délibère favorablement à cette adhésion qui est gratuite.

11. Contrat EDF

Monsieur le Maire rappelle que le contrat EDF en tarif jaune de la grande salle des fêtes vient à échéance le 31 12 2022. Pour maintenir la fourniture d'énergie un nouveau contrat devra être souscrit sachant que les tarifs augmentent de façon très importante.

Ce jour 7 octobre, le service EDF Collectivité a été contacté et a indiqué que dans un mois environ une proposition de tarif serait faite.

Monsieur Alain DEROCHÉ émet la possibilité de revenir en tarif bleu (36 kVA maximum) ce qui limiterait de façon considérable les dépenses mais exigerait de limiter et réorganiser les consommations.

Une réflexion s'engage et un contact va être pris avec ENEDIS.

Par ailleurs, après échanges au sein du Conseil Municipal, un projet de réhabilitation et d'isolation de la grande salle des fêtes pourrait être étudié dans le but de réduire les dépenses d'énergie et d'améliorer les conditions d'utilisation de cette structure.

12. Questions Diverses

Mairie : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour le remplacement de l'éclairage de la salle de la Mairie et la mise en place d'un vidéoprojecteur avec écran pour un coût total de 4 992.62 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour ce devis.

Grêle du 21 juin : Le rapport de l'expertise de l'assurance Groupama suite au sinistre du 21 juin chiffre à 93 182.87 € le montant des dommages.

Amicale des Sapeurs-pompiers : Monsieur le Maire propose le vote d'une subvention en faveur de l'amicale des pompiers en remerciement de leurs interventions auprès des administrés lors des intempéries du 21 juin dernier. Le Conseil Municipal est favorable pour un montant de 200 €.

Pêche électrique : Le jeudi 15 septembre, en collaboration avec la fédération de pêche, la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince, une opération de comptage des poissons a eu lieu. Deux classes de CE2 de l'école du Champ Seigneur ont participé pour le plus grand plaisir des enfants. La Municipalité a pris en charge le transport en bus des enfants.

Bulletin Municipal : Monsieur Jean-Noël DUCRET présente la trame du bulletin 2023 et recueille les informations.

Décorations de Noël : Une réunion est organisée le mercredi 19 octobre à 17h en mairie pour prévoir les décorations de cette année.

Assemblée Générale du SSIAD : Madame Martine COUEGNAS a participé à l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 15 septembre à Hautefond et en fait le compte-rendu. Ce service intervient auprès de deux patients sur la commune de Volesvres. Le souci majeur est le recrutement des aides-soignantes.

Réunion Territoire Numérique : Monsieur Alain DEROCHE fait le compte-rendu de cette réunion qui a eu lieu le 19 septembre

Assemblée Générale du SYDESL : La commune sera représentée par Monsieur Alain DEROCHE à l'assemblée générale du 12 octobre 2022.

Ordures Ménagères : Projet de visite du centre de tri de Digoin. Mme Sandra CHAPEY a indiqué les possibilités et l'organisation des visites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

Le Maire
Richard PERRIER

